

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Lundi 12 juin 2023 à 10h30 dans les locaux de Airesis SA, Chemin du Pierrier 1, 1815 Clarens

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration

1. Rapport de gestion 2022

Proposition : Approbation du rapport de gestion 2022, composé du rapport annuel, des comptes statutaires et des comptes consolidés d'Airesis SA pour l'exercice 2022.

2. Décharge du Conseil d'administration

Proposition: Décharge aux membres du Conseil d'administration pour les activités de l'exercice 2022.

3. Affectation du bénéfice

Proposition:

Solde reporté	KCHF	28 676
./. Bénéfice de l'exercice	<u>KCHF</u>	4 606
À la disposition de l'Assemblée générale	KCHF	33 282
Pas de dividende, report à nouveau du solde de	<u>KCHF</u>	33 282

4. Votes sur la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la direction

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale ordinaire 2023 de voter séparément sur la rémunération globale maximale du Conseil d'administration et de la direction.

4.1 Vote contraignant sur le montant global maximum de la rémunération fixe des membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant de CHF 250'000.- au titre de la rémunération fixe maximum pouvant être attribuée globalement aux membres du Conseil d'administration pour la période allant de la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2023 à l'Assemblée générale ordinaire 2024

4.2 Vote contraignant sur le montant global maximum de la rémunération des membres de la direction

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver le montant global maximum de la rémunération des membres de la direction pour l'exercice 2024, soit CHF 800'000.

4.3 Vote consultatif sur le Rapport de rémunération 2021

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver par un vote consultatif le rapport de rémunération 2022.

Elections

5.1 Election du Conseil d'administration

Proposition : Election individuelle de MM. Marc-Henri Beausire, Pierre Duboux, Laurent Jaquenoud et Dominique Lustenberger comme membres du Conseil d'administration, chacun pour un mandat d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

- 5.1.1 Election de Monsieur Marc-Henri Beausire
- 5.1.2 Election de Monsieur Pierre Duboux
- 5.1.3 Election de Monsieur Laurent Jaquenoud
- 5.1.4 Election de Monsieur Dominique Lustenberger

5.2 Election du Président du Conseil d'administration

Proposition : Election de M. Marc-Henri Beausire en tant que Président du Conseil d'administration (pour un mandat s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante).

5.3 Election du Comité de rémunération

Proposition: Le Conseil d'administration propose donc l'élection individuelle de MM. Pierre Duboux et Laurent Jaquenoud, chacun pour un mandat d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

- 5.3.1 Election de Monsieur Pierre Duboux
- 5.3.2 Election de Monsieur Laurent Jaquenoud

6. <u>Election de l'organe de révision</u>

Proposition: Election de Mazars Holding SA, Vernier, en tant qu'organe de révision d'Airesis SA pour l'exercice 2023.

7. <u>Election du représentant indépendant</u>

Proposition : Election de Mme Oriana Antonelli, Fidexpert SA, en tant que représentante indépendante et ce pour un mandat s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.



Informations concernant l'organisation de l'Assemblée générale

Pas de restriction à la négociabilité des actions d'Airesis SA

L'inscription des actionnaires aux fins d'établir la liste de vote n'a pas d'influence sur la négociabilité des actions détenues par des actionnaires inscrits avant, pendant ou après une Assemblée générale.

Rapport de gestion et rapport de rémunération

Le rapport de gestion (disponible en français et en anglais) qui contient le rapport annuel, les comptes annuels, les comptes consolidés - ainsi que les rapports de révision et le rapport de rémunération - peut être consulté sur le site internet d'Airesis SA à l'adresse http://www.airesis.com/fr/rapports-annuels-et-intermediaires.

Vote

Seuls les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote en date du 17 mai 2023 à 16h00 pourront exercer leur droit de vote. Aucune inscription au registre des actions ne sera opérée du 17 mai à 16h00 au 12 juin 2023 inclus. Seuls les actionnaires inscrits avec droit de vote au 17 mai 2023 à 16h00 (jour de référence) seront habilités à voter lors de l'Assemblée générale ordinaire 2022 ou à désigner un représentant.

Représentant indépendant

Tout actionnaire d'Airesis SA, souhaitant exercer son droit de vote, peut se faire représenter à l'Assemblée générale par le représentant indépendant. Pour donner procuration et donner les instructions au représentant indépendant, les actionnaires doivent utiliser le formulaire joint à l'invitation et l'envoyer à Madame Oriana Antonelli, Fidexpert, Rue du Bourg 40,1816 Chailly-Montreux, o.antonelli@fidexpert.ch, avant le mercredi 7 juin 2023 au plus tard. Le traitement des formulaires qui arriveront auprès du représentant indépendant après le 7 juin 2023 n'est pas garanti. Selon l'article 10 al. 2 de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), lorsque le représentant indépendant n'a reçu aucune instruction, il s'abstient.

Vote électronique

Les actionnaires peuvent transmettre leurs instructions de vote électroniquement avant l'Assemblée générale au représentant indépendant. A cet effet, les actionnaires peuvent demander les bulletins de vote électronique à info@airesis.com.